

LA VRAIE DESTINATION DES *PINTADERAS* DES ILES CANARIES,

PAR

G. MARCY,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER.

Planches I et II.

Parmi les innombrables vestiges matériels de l'ancienne civilisation berbère des îles Canaries rassemblés à ce jour dans les différentes collections muséales, figure une série de plus de cent curieux cachets fabriqués en terre cuite, quelquefois aussi en bois, auxquels les ethnographes spécialisés réservent l'appellation espagnole, à présent consacrée, de *pintaderas*, littéralement : « objets servant à peindre ». Ces *pintaderas* ont été jusqu'à maintenant exclusivement recueillies à la Grande Canarie ; elles ne paraissent pas avoir été en usage chez les Guanches des autres îles. On les a souvent décrites ; elles se composent de deux parties : un pédoncule, sorte de manche plus ou moins court, à l'ordinaire percé d'un trou, et visiblement destiné à la préhension, — et une base plane ornée de différents dessins géométriques en relief : en damier, en nids d'abeilles, en dents de scie, en bandeaux superposés, ou combinant entre eux ces divers motifs. La forme générale de la base est carrée, rectangulaire, triangulaire ou circulaire, quelquefois demi-circulaire ou « en papillon », figurant deux triangles équilatéraux opposés par un sommet. Ces objets sont toujours de dimensions restreintes, la base mesurant entre 2 à 3 cm. de côté ; le plus grand (de forme rectangulaire) n'atteint pas 10 cm. dans son principal diamètre, encore est-ce là un cas très exceptionnel¹ (Pl. I).

La destination exacte de ces curieux objets, jusqu'à maintenant, était loin d'être établie. Seuls, les auteurs modernes, écrivant dans le cours du xx^e siècle, en ont traité. Pour les uns, comme le Dr Chil, ç'auraient

1. Cf. pour une description détaillée, R. VERNEAU, *Rapport sur une mission scientifique dans l'archipel canarien*, Paris, 1887, II^e partie, chapitre III, paragraphe 4, pp. 221, 222, et fig. 13 à 38.

été des amulettes, pour d'autres, comme l'historien Millares, des pendeloques ornementales¹. L'opinion la plus généralement admise à l'heure actuelle est celle qui a été défendue avec ardeur par le regretté Dr Verneau², décédé il y a quelques mois ; elle consiste à voir dans ces cachets des instruments utilisés par les anciens Guanches pour la peinture corporelle, la décoration tégumentaire ; les indigènes s'en seraient servis pour s'imprimer sur la peau des dessins colorés, selon un procédé qui a été, semble-t-il, et est encore en usage chez différentes peuplades indiennes de l'Amérique centrale et du Mexique. Cette thèse a fini par faire autorité, — plus par la personnalité de son auteur que par la valeur des arguments avancés, car ceux-ci, — on le verra dans un instant, — sont en réalité presque inexistantes ; elle se trouve, en tout cas, reproduite et acceptée sans discussion dans deux ouvrages scientifiques aussi importants que le *Manuel d'archéologie* de Déchelette³ et la magistrale *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de Stéphane Gsell⁴.

I. — ABSENCE COMPLÈTE DE PREUVES HISTORIQUES DE L'EMPLOI
DES « PINTADERAS » POUR SERVIR A LA PEINTURE CORPORELLE.

Nous commencerons par discuter la thèse de Verneau, en montrant combien ténus sont en fait les indices sur lesquels elle repose en ce qui concerne les Canaries. Nous nous maintiendrons au cours de cette discussion dans la perspective constante d'une étroite comparaison des faits guanches avec les faits connexes, passés ou actuels, observables d'autre part chez les Berbères du continent.

A. *La question des peintures corporelles et du tatouage chez les Berbères du continent.* — Il ne sera pas inutile, tout d'abord, de résumer très brièvement ce que nous savons de la question de la décoration tégumentaire chez les Berbères continentaux.

Comme en Europe, où elle remonte à l'époque des cavernes, la pratique des peintures corporelles est très ancienne en Afrique du Nord ; à l'origine, c'était vraisemblablement un rite ayant des vertus prophylactiques et purificatrices. A très haute époque, et même jusqu'en des temps rapprochés de notre ère, des cadavres paraissent avoir été peints en

1. Cf. *id.*, *ibid.*, pp. 222-226.

2. *In ibid.*, p. 221 sqq.

3. Cf. J. DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, Paris, A. Picard, 1924, p. 569.

4. Cf. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, t. VI, pp. 11-12.

rouge : la côte orientale de la Tunisie est une des régions où l'on a trouvé des indices de cette coutume ; on en a relevé récemment dans des tombes d'époque néopunique de la côte de Kabylie¹. Des vivants se soumettaient aussi à cette coutume. Au v^e siècle avant J.-C., des peuplades occupant le littoral tunisien, les Maxyes, les Gyzantes, et peut-être aussi les Zauèces, se peignaient le corps avec du vermillon. Selon Hérodote, des Ethiopiens, — c'est-à-dire probablement des Noirs, — voisins de cette région, avaient la même pratique ; ils s'enduisaient de rouge ou de blanc, usages encore très en faveur, comme on sait, parmi les tribus nègres à l'occasion de certaines cérémonies guerrières ou religieuses. Les Libyens renoncèrent sans doute plus tôt à ces usages pour les vivants que pour les morts. Après Hérodote, on n'en trouve plus de mention dans les auteurs anciens. Mais on peut se demander, avec Stéphane Gsell², si les teintures rituelles au henné, qui se pratiquent encore de nos jours dans de nombreuses cérémonies : circoncision, mariage, etc., ne sont pas un souvenir et une atténuation de ces peintures corporelles, maintenant localisées aux mains et aux pieds par suite du port des vêtements, réduits, — on le sait, — chez les Berbères de l'Antiquité, à leur plus simple expression : un simple pagne, voire, pour les hommes, un seul étui phallique en cuir, ou *karnata*³. Disparue du continent, cette coutume de la peinture corporelle se maintint cependant aux Canaries, — ainsi que nous l'allons voir⁴, — jusqu'en plein xv^e siècle de notre ère.

Comme chez les Nègres actuels, — au moins la plupart du temps, — ces peintures corporelles consistaient probablement en de larges enduits étendus sur la peau, des barbouillages sans plus. On ne nous dit rien, en tout cas, des procédés employés pour les obtenir. Nous ne savons pas, — comme cela arrive parfois en Afrique noire, — si la peinture était aussi employée pour tracer sur la peau de véritables dessins d'allure plus artistique qu'un simple badigeon. Ce sont de ces dessins qu'offre le corps de certains chefs libyens représentés sur des monuments égyptiens du second millénaire avant notre ère ; quelques figures géométriques rudimentaires et le symbole de la déesse Nît, de Saïs⁵. S'agit-il de simples peintures ou bien de tatouages indélébiles, la couleur ayant été introduite sous l'épiderme à l'aide d'une pointe ? On ne saurait le

1. Cf. M. ASTRUC, *Nouvelles fouilles à Djidjelli (Algérie)*, in « Revue Africaine », 2^e trim. 1937, pp. 207, 213.

2. Pour toute cette question des peintures corporelles chez les anciens Berbères, cf. St. GSELL, *op. cit.*, p. 10 sqq.

3. GSELL, *op. cit.*, p. 22.

4. *Infra*, p. 171.

5. GSELL, *op. cit.*, p. 11.

dire. En Afrique du Nord, et au Maroc notamment, à l'occasion de certaines cérémonies, des femmes se peignent encore en noir, et parfois en blanc et rouge, des bandes et des filets, ou divers autres motifs, sur le visage et les mains. De toute manière, si peinture il y a, — et non tatouage, — dans le cas des guerriers *tamahous* figurés sur le tombeau du pharaon Sétî I^{er}, rien ne nous autorise à penser que ces peintures aient été faites avec des cachets et la grande dimension relative des motifs ne correspond nullement d'ailleurs aux dimensions courantes de nos *pintaderas* canariennes. Il est beaucoup plus légitime de penser que ces dessins étaient tracés *au doigt*, comme le sont encore aujourd'hui les motifs dont nous venons de parler exécutés sur le visage des femmes, ou le décor peint des céramiques berbères. Le seul autre procédé qui soit usité à notre connaissance en pays berbère, pour les mains ou les pieds, est celui de la teinture à réserves, qui consiste à ligotter le membre à décorer dans un savant entrelacs de ficelles, puis à l'immerger dans le produit colorant ; une fois la teinture sèche, on retire les ficelles, et l'on obtient ainsi, par le procédé de la réserve, un dessin plus ou moins artistique.

Pour ce qui est, par ailleurs, de l'antiquité du tatouage en milieu berbère, un passage de Cassius Felix, un auteur africain qui vécut au v^e siècle de notre ère, ne laisse place à aucun doute sur son existence à cette époque parmi les Libyens. Il y est question des marques que montre le visage des femmes chez les Maures ; les termes dont Cassius se sert : *stigmata characteres*, les procédés qu'il indique pour faire disparaître ces marques : *tolluntur periculose medicamento discoriatorio quod Graeci ecdorion vocant*, prouvent que c'étaient de véritables tatouages ¹.

En résumé, s'il est un fait que peinture corporelle et tatouage sont des coutumes toutes deux bien attestées, à époque ancienne, chez les Berbères du continent, nous n'avons aucune preuve et absolument aucun indice que ceux-ci aient jamais utilisé, pour réaliser leurs peintures corporelles, des cachets analogues à nos *pintaderas* canariennes.

B. *Au témoignage des traditions locales, les « pintaderas » canariennes sont les sceaux des anciens rois indigènes. — Vraisemblance de cette interprétation populaire.* — Nous en arrivons à la discussion proprement dite de la thèse du Dr Verneau. Elle a été présentée dans son dernier état par cet auteur dans la II^e partie, chapitre III, paragraphe 4, de son *Rapport sur une mission scientifique dans l'archipel canarien*, Paris, 1887.

Premier point capital : ainsi que le constate le Dr Verneau lui-même,

1. GSELL, *op. cit.*, p. 12, et *id.*, n. 6.

nous ne trouvons absolument rien dans les historiens espagnols contemporains des dernières années de la civilisation guanche, — disparue au cours du xvi^e siècle, — qui se réfère de près ou de loin à l'usage ou même à la simple existence des *pintaderas*. Les premières mentions que nous rencontrons de ces objets et du nom espagnol par lequel on a accoutumé de les désigner, se relèvent dans des auteurs du xx^e siècle. Cherchant à suppléer à cet égard à la lacune complète des sources écrites, le Dr Verneau a pensé à s'adresser aux traditions des paysans canariens descendants des anciens Guanches. Ces cachets de terre cuite abandonnés par leurs ancêtres ne sont pas inconnus des ruraux de la Grande Canarie, qui leur donnent le nom espagnol de *sellos de los reyes*, c'est-à-dire « sceaux des rois (indigènes) » ¹. Cette dénomination a toutes les apparences d'une authentique expression de folklore. Elle ne satisfait point cependant le Dr Verneau, qui écrit à l'issue de son enquête : « L'opinion généralement répandue dans les îles Canaries est que ces objets en terre cuite étaient les cachets, les sceaux des anciens rois indigènes. Cette opinion est tout à fait inadmissible; il semble assez bizarre qu'une population aussi primitive se soit servie de sceaux, et d'ailleurs aucun fait, aucun document historique ne vient à l'appui de cette manière de voir » ². Pure objection de principe, ainsi qu'on voit. Il est facile de répondre que, si aucun fait, aucun document historique ne vient à l'appui de l'hypothèse ainsi repoussée, aucun fait non plus, aucun document historique ne viennent à l'encontre. Bien au contraire : tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que les habitants du Nord de la Grande Canarie, où ont été recueillis tous ces cachets, représentaient précisément l'élément le plus évolué, le plus civilisé de la population de l'archipel ; tous les vestiges ethnographiques étudiés concordent d'ailleurs dans ce sens ³.

Or, l'existence d'enseignes, de blasons personnels ou de clans, analogues aux armes de la noblesse européenne du moyen âge, celle de marques de propriété apposées sur les animaux ou sur les armes, sont des faits bien connus chez nombre de populations dites « primitives », et le caractère primitif de la civilisation guanche n'est, certes, pas suffisant pour lui interdire *a priori*, comme le fait Verneau, d'avoir connu l'usage du sceau. Les emblèmes de bouclier étaient usités des anciennes populations de l'Europe occidentale qui les ont reproduits à de nombreux exemplaires sur les dolmens gravés du Morbihan ⁴. L'usage des blasons toté-

1. VERNEAU, *op. cit.*, p. 228, et *id.*, *Las pintaderas de Gran Canaria*, Madrid, 1883.

2. VERNEAU, *op. cit.*, p. 228.

3. *Ibid.*, p. 173 sqq.

4. Cf. PÉQUART (M. et S. J.) et Z. LE ROUZIC, *Corpus des signes gravés sur les dolmens du Morbihan*, Paris, Picard et Berger-Levrault, 1927, 108 p.

miques de village ou de clan a été relevé, non seulement chez les Noirs d'Afrique centrale, mais aussi au Tibesti, chez les Têda ¹. Enfin, l'art de la glyptique, la coutume de se servir de cachets ou de sceaux pour graver un emblème dans une matière plastique, argile ou cire, est extrêmement ancien ; il apparaît très développé chez tous les peuples anciens d'Asie Mineure et du bassin méditerranéen : Sumériens, Assyriens, Hittites, Égyptiens, Egéens. Nous serions précisément assez disposé à croire, en ce qui nous concerne —, et nous nous expliquerons plus loin à ce sujet ², — que l'usage des sceaux a été emprunté, comme beaucoup d'autres éléments techniques, par les Berbères de l'Afrique du Nord et des Canaries à leurs voisins géographiques, les anciens habitants de la vallée du Nil, berceau de la plus vieille civilisation sédentaire du globe. On notera d'autre part que la coutume du blason n'était nullement ignorée des vieux insulaires canariotes : l'historien Sosa nous dit formellement que les guerriers guanches avaient chacun leur emblème, leur devise personnelle, qu'ils portaient peinte au centre de leur bouclier ³.

Dernier détail, qui proteste contre la fin de non-recevoir trop désinvolte opposée par le Dr Verneau à la version des paysans canariens : le fait que la très grande majorité des *pintaderas* ont leur manche perforé. Tous les auteurs, y compris Verneau, sont d'accord pour en conclure que ces objets se portaient suspendus au cou par un fil ⁴. Or, c'est ainsi encore qu'en Afrique du Nord, les chefs indigènes portent le sceau, emblème de leur dignité, qui leur a été remis par le souverain musulman lors de la cérémonie de leur investiture.

C. *Origine locale douteuse du terme « pintadera »*. — En réalité, il est évident que l'auteur dont nous discutons ici la thèse, a été inspiré malgré lui par une idée préconçue. Ne nous dit-il pas, en effet, lui-même, que « lorsqu'il eût vu pour la première fois » des *pintaderas*, il pensa « qu'elles avaient pu servir aux anciens habitants à s'orner le corps » ⁵. Intuition dangereuse, peut-être, si elle risquait de nuire à l'objectivité de l'enquête. Nous n'oserions dire que tel a été, — involontairement, — le cas pour celui qui a si magistralement écrit l'histoire anthropologique de l'archipel exhumée des vestiges de ses nécropoles. Qu'on en juge pourtant. Le Dr Verneau, ayant écarté, de la façon sommaire qu'on a rapportée, l'interprétation populaire la plus courante du rôle de ces objets,

1. Cf. LE CŒUR, *Les clans au Tibesti*, in « Actes du Congrès de la Recherche scientifique dans les territoires d'Outre-Mer », Paris, septembre 1938.

2. Cf. *infra*, p. 180.

3. Cf. Fr. José de SOSA *Topografía de la Isla Afortunada de Gran Canaria*, Santa Cruz de Tenerife, 1848, p. 159.

4. VERNEAU, *op. cit.*, pp. 226 à 228.

5. VERNEAU, *op. cit.*, p. 222.

se rallie d'enthousiasme à une autre interprétation qu'il croit être celle des paysans des environs de las Palmas. Voici en quels termes : « Mais alors à quel usage ces cachets étaient-ils destinés ? Si nous allons dans la vallée de Tirajana et que nous demandions aux habitants de cette localité ce qu'étaient ces objets, ils nous répondront que c'étaient les *pintaderas* des Canariens, nom que la tradition seule a pu conserver ¹ ». Voilà une adhésion qui nous semble au moins aussi exagérément rapide que la condamnation de tout à l'heure. Car le témoignage des paysans de Tirajana apparaît plutôt suspect. Réfléchissons bien : nous sommes entre 1880 et 1885, en pleine période de prospection archéologique de l'archipel ; jamais les recherches sur le passé des îles et la civilisation des Guanches n'ont connu une pareille phase d'activité ; c'est l'époque où Sabin Berthelot, où le Dr Verneau, groupant autour d'eux de nombreux émules, conduits dans les lieux les plus difficilement accessibles par les paysans qui leur servent de guides, font partout la chasse aux vestiges ethnographiques abandonnés par les vieux habitants. Or, le nom même de *pintaderas* est connu, usité depuis longtemps par les érudits locaux ; un auteur canarien ² affirme même l'avoir rencontré dans Marin y Cubas, qui écrit à la fin du XVII^e siècle (la lecture du manuscrit de Marin y Cubas ne nous a pas permis toutefois de vérifier cette assertion). On peut se demander au fond s'il ne s'agirait pas d'un mot de provenance américaine, emprunté de longue date par les érudits canariens aux historiens espagnols de la conquête du Mexique et appliqué par ceux-ci aux cachets, analogues à ceux des Canaries, utilisés précisément pour la peinture corporelle par les Indiens d'Amérique centrale ³. D'actives relations, — il y a notamment un fort mouvement d'émigration temporaire des Canariens vers l'île de Cuba, dans les Antilles, — unissent depuis longtemps les Canaries et les pays de l'Amérique centrale, et le lexique espagnol provincial des îles renferme, en particulier, de très nombreux emprunts de provenance américaine. Nous n'avons pas eu le loisir, en tout cas, de contrôler personnellement cette supposition. Quoi qu'il en soit, il nous semble *a priori* prudent de faire toutes réserves au sujet de l'emploi « spontané » du mot *pintaderas* par les paysans des environs immédiats de las Palmas, base depuis un siècle de toute l'investigation scientifique entreprise dans les Canaries. Les conclusions qu'en tire le Dr Verneau nous paraissent pour le moins excessives.

1. *Id.*, p. 228.

2. D. Amaranto MARTÍNEZ DE ESCOBAR, in « El Museo Canario », Las Palmas, t. V, p. 209.

3. J. Déchelette semble également considérer qu'il s'agit là d'un terme d'origine américaine (cf. DÉCHELETTE, *op. cit.*, p. 569). Nous ne l'avons pas trouvé dans le *Hilfsörterbuch für den Amerikanisten*, Stalle, 1926, de G. Friederici.

Voilà pour ce qui est des traditions locales concernant l'usage des *pintaderas* ; avouons que le bilan en est assez mince, contradictoire, — si l'on accepte de faire leur part aux deux appellations « populaires » recueillies, — et dans l'ensemble peu concluant.

D. *Origine des traces colorées relevées sur les « pintaderas »*. — Le second argument invoqué par le D^r Verneau est le fait d'avoir trouvé sur un des cachets canariens des restes d'une substance qui a teint le creux en rouge. Nous plaçons ci-contre sous les yeux du lecteur un cachet berbère actuel similaire, usité par les Chaouïa de l'Aurès, et dont le creux est, lui, coloré en jaune par les restes d'une certaine substance, sans qu'il puisse y avoir cependant le moindre doute qu'il s'agit de traces d'argile colorée par différents oxydes, l'usage normal de tels cachets étant précisément, comme nous le verrons dans un instant, de servir à estamper des tampons d'argile. Peut-être est-ce, du reste, à la présence occasionnelle de ces traces d'argile colorée persistant dans les creux du dessin, que ces cachets doivent d'avoir été —, un peu trop vite sans doute, — désignés par certains auteurs des Canaries sous le nom générique vague de *pintaderas*, c'est-à-dire « objets servant à peindre » ?

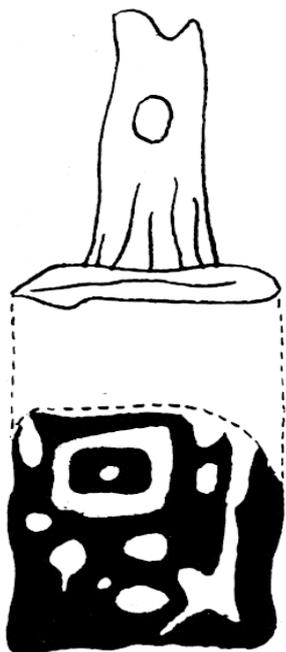


FIG. 40. — Sceau (*faba*) de grenier-forteresse (Aurès). Coupe verticale (*en haut*) ; coupe horizontale (*en bas*). Grandeur naturelle.

E. *Discussion des textes historiques*. Presque tous se réfèrent à des tatouages ; un seul vise, en termes vagues, des peintures corporelles. — Poursuivons notre discussion. Le troisième point de la démonstration du D^r Verneau consiste à nous apporter la preuve, par la citation d'un certain nombre de textes empruntés aux historiens, que les habitants de la Grande Canarie, où ont été trouvés

les cachets, avaient pour coutume de s'orner la peau « de dessins colorés ». Ce qui pourrait impliquer, dans une certaine mesure, l'usage à cette fin des *pintaderas*. A condition toutefois que les Guanches ne se soient pas tout simplement servis, comme le font les Berbères actuels, — pour exécuter ces dessins, — d'un doigt frotté de matière colorante. Mais voyons les textes en question. Bien qu'il fasse quelque part reproche à un autre auteur, le D^r Chil, d'avoir confondu peinture corporelle et tatouage, le D^r Verneau considère lui-même que tous les textes qu'il nous rapporte à l'appui de sa démonstra-

tion font indistinctement allusion à la peinture corporelle. Or, précisément, tous ceux de ces textes qui parlent de dessins, et que Verneau se contente de nous résumer sans les citer *in extenso*, se réfèrent on ne peut plus manifestement, non à la peinture, mais bien à *des tatouages*, dont nous avons vu d'autre part ¹ qu'ils sont, sur le continent, un fait berbère d'une certaine antiquité. Verneau écrit : « Boutier et Le Verrier sont les premiers qui, en parlant des Guanches de la Grande Canarie, aient dit qu'ils avaient l'habitude de se peindre la figure de dessins variés » ². Voici en réalité le passage dont il s'agit, écrit au xv^e siècle, le seul où il soit question, dans Boutier, de décorations tégumentaires chez les habitants de la Grande Canarie : « ... ilz vont tous nus fors que des brayes qui sont de feuilles de palmier et la plus grande partie d'euls portant devises *entaillées sur leur char* de diverses manières, chacun selon sa plaisance... » ³. Il n'est pas question de peintures, mais bien d'entailles, de scarifications, autrement dit de tatouages. Verneau invoque également le témoignage de l'historien Marin y Cubas, écrivant vers la fin du xvii^e ; or, que dit expressément Marin y Cubas sur ce sujet?... « *labranse los brazos con ciertas pinturas a fuego* ⁴ » (littéralement : « ils se travaillent les bras avec certaines peintures et avec l'aide du feu »), et ailleurs, à propos des rites qui accompagnent la naissance d'un enfant, il décrit avec plus de précision encore cette opération du tatouage effectuée, dit-il, sur le nouveau-né :... « *labranle (al niño) los brazos y pecho con pedernales sajando la carne, y tal vez el rostro* » ⁵ (« On travaille les bras, la poitrine, et parfois le visage de l'enfant, avec des silex, mettant à nu la chair... »). On devine que Marin commet une erreur chronologique : cette opération n'est pas effectuée sur le nouveau-né, qui risquerait fort de ne la point supporter ; on ne tatoue guère les enfants avant l'âge de 8 ou 10 ans ⁶. En tout cas, le fait est sûr : il s'agit, on ne peut plus évidemment, d'un tatouage tracé avec une lame de silex et coloré ensuite par l'adjonction d'un pigment (« *ciertas pinturas* »). Le sens littéral de la phrase de Marin y Cubas et le travail « à l'aide du feu » impliquent nécessairement le tatouage, sans doute avec usage d'une

1. *Supra*, p. 164.

2. VERNEAU, *op. cit.*, p. 228.

3. P. MARGRY, *La conquête et les conquérants des Iles Canaries. Nouvelles recherches sur Jean IV de Béthencourt et Gadifer de la Salle. Le vrai manuscrit du Canarien*, Paris, Leroux, 1896, p. 244.

4. MARIN Y CUBAS, *Historia de las siete islas de Canaria, origen, descubrimiento y conquista*, copie manuscrite par Agustín Millares de l'édition de 1694, conservée à la bibliothèque du « Museo Canario » à las Palmas, pp. 58 et 162.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 165.

6. Cette réserve vise seulement les coutumes berbères actuelles, contemporaines ; le tatouage sur les nouveau-nés est, en effet, connu en Afrique noire (cf. « L'Ethnographie », 13 juillet 1939, p. 76).

matière fusante, salpêtre ou soufre, à laquelle on mettait le feu comme cela se pratique encore dans certaines régions du Maroc ¹. Nos deux auteurs, Boutier et Marin, qui comptent parmi nos sources les plus sérieuses et les mieux informées, parlent au présent et ils sont les seuls à nous apporter un témoignage contemporain, *de visu et auditu*, à notre sens décisif.

Qu'à côté du tatouage, la peinture corporelle ait été aussi en usage chez certains insulaires, nous en trouvons cependant l'attestation dans un passage du navigateur génois Ca' da Mosto, où celui-ci s'exprime dans les termes suivants à propos des habitants de la Grande Canarie : « Davantage, hommes et femmes se savent peindre leur chair avec certain jus d'herbes verdes, rouges et jaunes, ayans telles couleurs pour une tresbelle divise, et par icelles savent exprimer leurs particulières afections : tout ainsi que nous autres par la variété des couleurs que nous portons en nos habillements ² ».

Cette coutume, qui, nous l'avons vu, a été usitée aussi en Afrique du Nord ³, s'explique assez bien, car la plupart des indigènes allaient nus moins la ceinture ⁴, tenue dont ils pouvaient facilement s'accommoder presque à longueur d'année étant donné la douceur du climat des îles. Toutefois Ca' da Mosto est le seul auteur contemporain à faire allusion à cet usage, qui ne devait pas être très généralisé. En outre, ce texte ne semble pas, dans sa rédaction très vague, faire allusion à autre chose qu'à un barbouillage coloré plus ou moins uniforme (ou peut-être polychrome ?) du corps des anciens Canariens.

En définitive, le seul et unique texte qui mentionne *des dessins colorés* tracés sur la peau des indigènes, se trouve dans l'ouvrage d'Agustín Millares, qui est un historien du xx^e siècle ! Verneau le rapporte en ces termes en traduction française : « Tous les Canariens marchaient presque nus ; ils s'ornaient la peau de dessins ou se la peignaient de diverses couleurs » ⁵. Nous n'avons pu retrouver, pour notre part, que ce passage dans l'édition espagnole originale : « ... Ademas de estos adornos, se pintaban el cuerpo con extravagantes dibujos. Boutier y Leverrier dicen en su crónica, « que tienen sus carnes labradas con diferentes dibujos, segun el capricho y gusto de cada uno » ⁶ (« Outre

1. Cf. G. MARCY, *Une tribu berbère de la confédération Ait Warain*. — *Les Ait Jellidasen*, in « Hespéris », 1^{er} trim. 1929, pp. 125-126.

2. Ca' da Mosto, *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique*, publ. par M. Charles SCHEFER, Paris, Leroux, 1895, p. 37. La citation de ce passage in VERNEAU, *op. cit.*, p. 230, *ap. Martínez de ESCOBAR*, est inexacte et tronquée.

3. *Supra*, p. 164.

4. VERNEAU, *op. cit.*, pp. 181-185.

5. VERNEAU, *op. cit.*, p. 230.

6. A. MILLARES, *Historia de Gran Canaria*, Las Palmas, 1882, p. 127.

ces ornements, ils se peignaient sur le corps d'extravagants dessins. Boutier et Leverrier disent dans leur chronique « qu'ils ont les chairs travaillées selon différents dessins, chacun à son idée ou à son caprice »). On le voit, il s'agit tout simplement, dans Millares, d'une « adaptation personnelle », quelque peu déformée, du passage de Boutier étudié par nous tout à l'heure¹, et notre auteur moderne n'a pas ici d'autres sources.

Conclusion de cet examen serré des textes : néant dans les sources écrites en ce qui concerne toute argumentation pouvant appuyer la thèse du D^r Verneau.

F. *L'argument analogique des « pintaderas » d'Amérique.* — Sa valeur très contestable. — Le caractère général de l'emploi des « pintaderas » américaines à la peinture corporelle n'est au surplus pas établi. — En réalité, l'élément fondamental, — pour ne pas dire l'unique élément sérieux, — de cette thèse réside dans l'argument analogique des *pintaderas* similaires dont se seraient servi les anciens Aztèques du Mexique et quelques autres populations actuelles ou anciennes d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique². La coutume de se peindre le corps au moyen de cachets en terre cuite, figurant des dessins variés, que l'on appliquait sur la peau après les avoir préalablement enduits de matière colorante, a été, en effet, connue, — semble-t-il, des anciens Indiens du Mexique et du Yucatan ; les recherches archéologiques entreprises sur ces dernières populations ont livré un certain nombre de ces *pintaderas* offrant beaucoup d'analogie avec celles des Canaries ; les Musées Royaux de Bruxelles, en particulier, en possèdent une fort belle collection, don de M. Auguste Génin.

Mais, si nous en croyons M. Eric Thompson, conservateur des Antiquités américaines au Field Museum de Chicago, — auteur d'un livre récent sur la civilisation aztèque, — l'usage précis de ces cachets mexicains n'est pas lui-même bien établi et l'on en est encore réduit aujourd'hui, à leur sujet, à de simples hypothèses. On pense, notamment, qu'ils ont pu servir aussi bien à imprimer des décorations sur les tissus de coton que pour la peinture corporelle³. Le D^r Verneau constate lui-même, judicieusement, cette incertitude lorsqu'il reconnaît que les cachets mexicains ont été aussi utilisés pour imprimer des dessins sur des poteries à décor estampé, et qu'ils ont pu l'être également pour imprimer des tissus⁴. Sur quoi repose donc l'hypothèse complémentaire selon

1. *Supra*, p. 171.

2. Cf. VERNEAU, *op. cit.*, et M. Diego RIPOCHE Y TORRENS, *Les pintaderas d'Europe, des Canaries et de l'Amérique*, Paris, Leroux, 1902.

3. E. THOMPSON, *La civilisation aztèque*, trad. E. Métraux, Paris, Payot, 1934, p. 66.

4. VERNEAU, *op. cit.*, pp. 230-232.

laquelle les *pintaderas* américaines auraient été employées aussi pour la peinture corporelle ?

Verneau s'est appuyé principalement, pour l'avancer, sur un texte de Diego de Landa, *Relación de las cosas de Yucatan* ¹, malheureusement rapporté par lui dans une traduction française très erronée. Voici ce passage dans la traduction du D^r Verneau, nous indiquerons entre parenthèses les corrections que nous avons été amené à y faire en nous reportant au texte espagnol original : « Elles avaient l'habitude — dit Diego de Landa en parlant des femmes indiennes du Yucatan — de s'oindre d'une certaine composition colorée et odorante, ainsi que leurs maris. . . Avec cette composition elles enduisaient certaine briquette (*cierto ladrillo*) ornée de jolis dessins, au moyen de laquelle elles s'ornaient la poitrine, les bras et les épaules », traduit le D^r Verneau ². Or le texte espagnol porte : « . . . au moyen de laquelle elles *se frottaient* les seins, les bras et les épaules » ³. Le D^r Verneau continue dans sa traduction : « elles restaient ainsi belles et odorantes, à leur idée. *Ces dessins* (*sic*) duraient plusieurs jours sans s'effacer, tant était bonne la composition » ⁴. Or, le texte espagnol ne parle ici nullement de dessins, mais se borne à dire : . . . « *l'odeur* leur restait en proportion de la quantité du parfum employée » ⁵. On voit donc combien est contestable l'interprétation du D^r Verneau, qui repose tout entière, en ce qui concerne les *pintaderas* d'Amérique, sur ce passage peu clair de Diego de Landa. Une autre citation, — que nous empruntons personnellement à l'une de nos sources américaines fondamentales : Sahagun, *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne* ⁶, — n'est pas plus concluante : l'auteur dit des femmes indiennes qu' « elles se faisaient sur la poitrine et sur les bras des dessins de couleur bleue au moyen de *petits instruments qui fixaient cette couleur dans les chairs*. . . ». Faut-il voir là une allusion à l'emploi des *pintaderas* ? Mais ces termes peuvent s'appliquer tout aussi bien, et très exactement, à un tatouage. En vérité, tout cela est bien peu décisif. Un auteur canarien d'origine, émule du D^r Verneau et entièrement rallié à la thèse soutenue par celui-ci, M. Diego Ripoché y Torrens, a publié en 1902 un court article d'une douzaine de pages, consacré aux *pintaderas d'Europe, des Canaries et de l'Amérique* ⁷. Il s'efforce d'y rassembler un certain nombre de citations extraites des historiens

1. Madrid, 1880.

2. VERNEAU, *op. cit.*, pp. 233-234.

3. D. DE LANDA, *op. cit.*, « y con aquel se untavan los pechos, y braços, espaldas... »

4. VERNEAU, *op. cit.*, p. 234.

5. D. DE LANDA, *op. cit.*

6. Paris, G. Masson, 1880.

7. *Op. cit. supra.*

d'Amérique et destinées à nous montrer que les anciens Indiens se peignaient le corps de différents dessins, ce qui est au surplus un fait bien connu. Par contre, aucune de ces citations ne précise le procédé employé pour réaliser ces peintures. En définitive, le seul auteur qui parle, sans doute possible et en termes nets, de peintures corporelles obtenues par application de cachets sur la peau, est le Dr Marcano, qui déclare avoir observé ce procédé encore utilisé de façon vivante, à l'époque actuelle, chez les Indiens Piaroas ¹. Avons-nous le droit de généraliser, dans le passé, cette destination en l'étendant aux *pintaderas* des Aztèques, dont il est prouvé qu'elles ont servi au moins à un, sinon deux autres usages (estampage de poteries et décor de tissus) ? N'étant pas du tout américaniste et ne connaissant qu'une partie de la bibliographie de la question, nous ne voulons pas discuter de ce droit. Mais il nous semble que ce serait scientifiquement imprudent. Et combien n'est-il pas plus imprudent d'en tirer, à l'exemple de Verneau, des conclusions concernant des objets analogues appartenant à un type de civilisation : celui des vieux insulaires canariotes, complètement différent par ses affinités ethniques ?

G. *Les « pintaderas » d'Afrique et d'Europe. — Divers usages. — Nécessité d'une interprétation mieux adaptée au caractère berbère de la civilisation guanche.* — Au demeurant, les *pintaderas* ne sont pas du tout localisées aux Canaries et à l'Amérique centrale. Des objets en bois similaires sont encore utilisés dans un but curatif, — et non, semble-t-il, simplement décoratif, — par certaines tribus noires de la Côte d'Ivoire. Le Dr Verneau n'a point manqué d'en faire état et il nous cite à cet égard un article de la « Revue d'Anthropologie » ². Il s'agit de cachets en bois, grands « comme la paume de la main », représentant l'un une plante, l'autre un animal ou même un dessin géométrique quelconque. Ils sont appliqués, — préalablement enduits de matière colorante, — par une sorcière sur le siège de l'endroit malade où se trouve ainsi imprimé un dessin. Les *pintaderas* paraissent avoir, enfin, joué un certain rôle en Europe, à l'époque néolithique, et l'on en a retrouvé plusieurs exemplaires dans les stations néolithiques italiennes de Ligurie et d'Émilie ³. Ces *pintaderas* néolithiques sont, d'ailleurs, un peu différentes par leur forme des *pintaderas* canariennes ⁴. Mais de ces découvertes géographiquement très dispersées, on aurait sans doute grand tort de conclure que

1. *Id.*, p. 7.

2. VERNEAU, *op. cit.*, p. 234.

3. Cf. RIPOCHE, *op. cit.*, p. 11, et DÉCHELETTE, *op. cit.*, p. 569.

4. Certaines sont cylindriques, comme les anciens sceaux hittites, assyriens ou égéens. Plusieurs des *pintaderas* mexicaines conservées au Musée de l'Homme à Paris sont également cylindriques.

ces objets ont eu partout la même destination. Une telle généralisation heurte le bon sens. Les *pintaderas* ne sont après tout que de simples cachets, et il est évident que les usages matériels d'un cachet peuvent être des plus multiples ; on l'a déjà vu à propos des *pintaderas* du Mexique, des Piaroas et de celles de la Côte d'Ivoire. L'étude approfondie des vestiges linguistiques, ethnographiques, anthropologiques de la civilisation des Canaries montre que celle-ci était tout entière importée du continent voisin. Si donc nos énigmatiques cachets canariens doivent être interprétés, faute d'autres possibilités, en fonction de données extérieures, ce n'est pas, à l'exemple du D^r Verneau, par delà l'Océan Atlantique, chez les Indiens de l'Amérique centrale, qu'il nous faut aller chercher ces données, mais bien chez les Berbères de l'Afrique du Nord, infiniment plus proches et en habitat et en civilisation.

II. — LES « PINTADERAS » DES CANARIES SONT BIEN DES « SCEAUX » DONT L'USAGE EST ENCORE ACTUEL EN AFRIQUE DU NORD.

L'investigation nouvelle à poursuivre dans la voie ainsi indiquée est d'autant facilitée que les pseudo-*pintaderas* sont encore en usage à l'heure actuelle chez les indigènes de Berbérie. Ce n'est point, en effet, sans satisfaction, sinon sans grande surprise, — car nous avons pressenti depuis longtemps cette destination, et nous nous en sommes ouvert à plusieurs reprises dans diverses conférences données depuis 1932 sur les îles Canaries, — que nous avons retrouvé, lors d'un voyage récent effectué dans le massif de l'Aurès, au mois d'avril 1938, des cachets absolument similaires utilisés par les Berbères chaouïa pour servir à un mode de fermeture au moins original des chambres individuelles possédées par eux dans le grenier-forteresse collectif de village, ou *guela'a*.

A. *Les greniers-forteresses berbères ou « agadirs »*. — On sait en quoi consiste cette institution berbère, maintes fois décrite, du grenier collectif de canton, sorte de maison forte, généralement bâtie en nid d'aigle, — placée en temps normal sous la surveillance d'un gardien, mais à la défense acharnée de laquelle concourt en période de guerre ou de troubles toute la population mâle du village, — et où chaque chef de foyer possède une ou plusieurs chambres individuelles destinées à entreposer ses provisions alimentaires, voire ses biens mobiliers les plus précieux : armes et bijoux. Cette institution, que la paix française a fait entrer aujourd'hui en décadence, a été particulièrement développée jusqu'à une époque récente chez les Chleuhs du Grand et de l'Anti-Atlas, — où la forteresses s'appelle *agadir*, pluriel *igudar*, — et chez les Chaouïa de l'Au-

rès où elle porte le nom, déjà cité, de *guela'a*. Elle est également connue des Berbères du Sud tunisien et du Djebel Nefousa en Tripolitaine. M. Robert Montagne lui a consacré en 1930 une remarquable étude historique et juridique ¹. L'*agadir* est aujourd'hui un édifice aux épaisses murailles, bâties de pierres sèches ou maçonnes, ou de pisé. Toutefois le troglodytisme a été en très grand honneur jadis chez les Nord-Africains, — il l'est encore dans certaines régions, — et il semble que le type le plus ancien de l'*agadir* ait épousé celui de l'habitat courant ; c'était essentiellement, à l'origine, une caverne, un grenier creusé, ou aménagé dans des cavités naturelles, à flanc de falaise, dans une position très difficilement accessible, dominant les hautes vallées de la montagne. Les vestiges de très nombreux *agadirs* de falaise, ainsi utilisés dans le passé, subsistent en particulier dans le Grand et l'Anti-Atlas, où de Foucauld les avait signalés de longue date ².

B. *Procédés de fermeture des chambres individuelles dans l'« agadir »*. — *La mise « sous scellés »*. — Les chambres individuelles dont dispose chaque chef de famille dans l'*agadir* ou la *guela'a* sont aujourd'hui fermées par un cadenas en bois ou en fer de fabrication indigène, dont le propriétaire intéressé conserve par devers lui la clé. Cependant l'usage de tels cadenas ne procure qu'une sécurité relative, car un voleur ingénieux peut arriver assez aisément à les faire jouer et les refermer sans laisser de traces, et, aux termes exprès de la coutume, la responsabilité du gardien de la forteresse ne saurait être en aucun cas mise en cause que s'il y a des traces manifestes d'effraction. Pour y remédier, les montagnards de l'Aurès recourent à l'occasion à un procédé classique, bien connu d'autres civilisations, qui est celui de la mise sous scellés des chambres à garantir, destinée à rendre patente toute effraction éventuelle. Un trou de faibles dimensions percé dans le battant de la porte à la place ordinaire de la serrure permet le passage d'une cordelette en alfa tressé, par le moyen de laquelle on peut assujettir la porte à un montant vertical en bois solidement fixé au chambranle. La corde une fois nouée par le propriétaire, celui-ci appose sur le nœud un gros tampon d'argile dans lequel il imprime ensuite sa « marque » personnelle. C'est une des obligations du gardien de la *guela'a* que de tenir constamment à la disposition des usagers l'argile nécessaire à cet emploi. Quant à la « marque »

1. Cf. R. MONTAGNE, *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas, — L'agadir des Ikounka*, in « Hespéris », 2^e-3^e trim. 1929.

2. R. MONTAGNE, *op. cit.*, pp. 198-199. On trouvera décrits différents types de ces *agadirs* de falaise dans J. Gattefossé, *Les greniers de falaises, forme ancienne d'agadir collectif*, in « Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc », 3^e-4^e trim. 1934, pp. 91-102.

personnelle imprimée sur le tampon, chacun la fait aujourd'hui avec les objets les plus divers : un bouton, un peigne, un noyau de datte, par exemple, qu'il conserve sur lui et dont il pourra facilement reconnaître l'empreinte caractéristique. Mais certains Chaouïa usent encore aujourd'hui de cachets en bois, à manche perforé pour la suspension, portant gravé en creux un motif géométrique quelconque, adopté par eux comme « marque » personnelle, et qui sont *absolument identiques* de forme à nos *pintaderas* canariennes. Jadis, où l'emploi du cadenas de fer était pour ainsi dire inconnu, on recourait très souvent, — nous ont affirmé les indigènes, — au procédé du tampon d'argile destiné à renforcer la sécurité toute relative procurée par la rustique serrure de bois berbère à chevilles mobiles. Chaque propriétaire avait alors son cachet, son sceau personnel, dont l'emploi tend maintenant à disparaître.

Le procédé ainsi signalé a été connu aussi jadis des Berbères du Grand Atlas marocain. Un article du recueil coutumier de *l'agadir* des Ikounka, publié par M. R. Montagne, et qui date du xvii^e siècle, y fait nettement allusion, en mentionnant, à propos de la fermeture des chambres, le système de la *tagodi*, c'est-à-dire de la « motte ». Le lettré chleuh, dépositaire des traditions locales, utilisé par M. Montagne pour lui commenter ce recueil coutumier, expliquait que ce terme se rapportait à un tampon d'argile fixé à la serrure ¹. Nul doute qu'il faille retrouver là le procédé encore vivant de nos jours en Aurès.

C. *Antiquité de l'institution berbère des « agadirs ». Son existence ancienne aux Canaries.* — On voit maintenant, sans plus longues explications, quelle a dû être, selon toute probabilité, la destination vraie des *pintaderas* des Canaries. L'institution du grenier collectif est assurément fort ancienne en Berbérie : outre les nombreux vestiges de greniers de falaise subsistant en Afrique du Nord, abandonnés, d'après les traditions indigènes, depuis un temps immémorial, nous savons en effet, par un texte de Diodore de Sicile, qu'il y a deux mille ans, aux environs de notre ère, les chefs libyens avaient déjà des forts-greniers où ils entreposaient leurs biens ². Cette institution n'était pas ignorée non plus des Berbères de l'archipel canarien. Les historiens espagnols des Canaries, — qui ne nous ont transmis dans l'ensemble que des indications ethnographiques fort sommaires, plus préoccupés de nous entretenir des exploits guerriers des conquérants que de nous décrire le mode de vie des indigènes, — ne font pas mention de l'existence de greniers utilisés par les Guanches. Mais à maintes reprises ils s'étendent sur les combats furieux livrés par

1. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 217, art. 33.

2. Texte cité par ORIC BATES, *Eastern Libyans*, p. 103.

les habitants de la Grande Canarie à leurs assaillants dans des forteresses naturelles aménagées par eux et juchées en nid d'aigle, qu'ils appelaient, nous disent-ils, dans leur langue, des *agudar* ¹. Cette indication lexicographique nous suffit pour identifier le rôle de ces forteresses dont il semble que les historiens espagnols n'aient pas ainsi réalisé complètement le caractère mixte, à la fois d'entrepôt et de forteresse. Nombreux sont, au surplus, les greniers de falaise utilisés par les Guanches qui subsistent à la Grande Canarie. Celui du *barranco* de Valderón, qu'il nous a été donné de visiter en détail dans le Nord de l'île, — célèbre parce que les indigènes s'y battirent comme des lions contre les troupes espagnoles de Diego de Silva, — est un spécimen fort remarquable du genre. On en trouvera ci-contre quelques photographies (Pl. II). On y accède par un sentier de chèvre très malaisé, à flanc de falaise, à la partie supérieure duquel se voient encore de gros blocs de rocher que l'on roulait probablement, en cas de besoin, pour barrer le passage. Ensuite, viennent à main droite deux spacieuses cavernes naturelles en enfilade, au sol couvert de vestiges de foyers et jonché d'armes en os et en pierres taillées, — certainement anciennes salles habitées par les gardiens. L'*agadir* proprement dit occupe une troisième salle, tout à fait dans le fond. Il ne compte pas moins de 503 cellules à provisions disposées en trois gradins superposés, de l'un à l'autre desquels on accède par des degrés taillés dans le roc, et dont l'usure accusée par endroits prouve un très fréquent usage. Sur un certain nombre de cellules se remarquent encore très nettes les traces de la feuillure dans laquelle venait s'encastrer la porte.

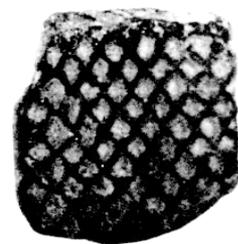
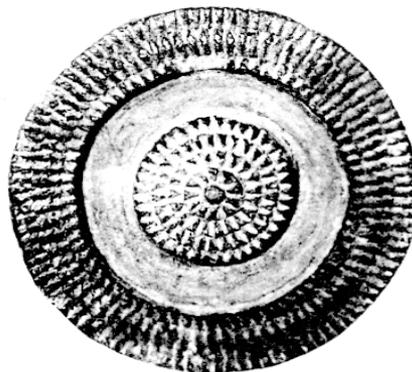
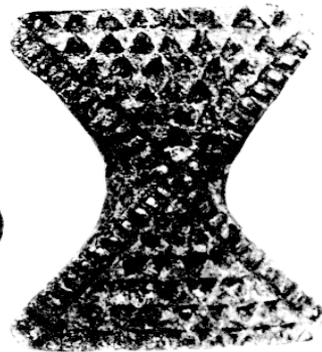
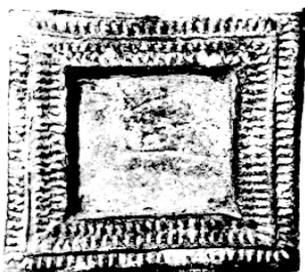
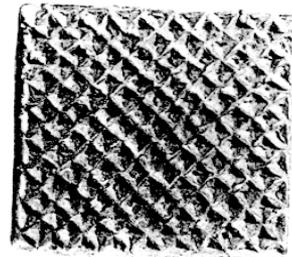
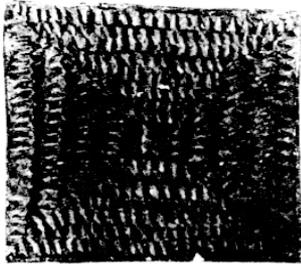
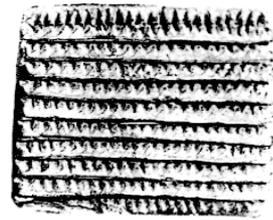
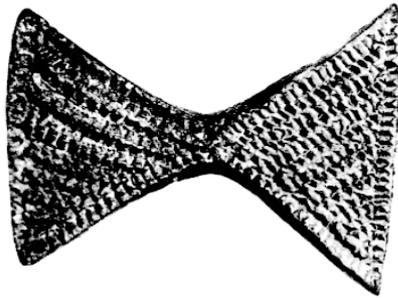
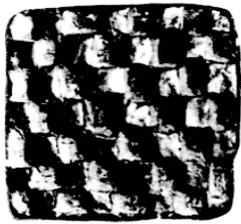
D. *Origine « orientale » des sceaux berbères de greniers-forteresses.* — Nous n'insisterons pas autrement sur les faits canariens. Nous avons suggéré tout à l'heure que les Berbères du continent et de l'archipel avaient pu emprunter le mode de fermeture ainsi décrit aux anciens Égyptiens, de qui ils ont dû recevoir effectivement bien des techniques de la vie sédentaire durant un voisinage de plusieurs dizaines de siècles, voisinage qui devint même une symbiose en diverses parties de la vallée du Nil. Sans doute les motifs figurés hiéroglyphiques des sceaux, des cylindres ou des scarabées égyptiens sont-ils très différents de type et d'inspiration des motifs de nos pseudo-*pintaderas* berbères. Mais c'est le principe même du système : l'usage du tampon d'argile revêtu d'un sceau, qui a pu être emprunté. Les bouchons en terre cuite des jarres à provisions déposées dans les tombeaux égyptiens, portent souvent, — ainsi qu'on sait, — des empreintes provenant des sceaux de fonctionnaires ². La

1. ABREU DE GALINDO, *Historia de la conquista de las siete islas de Canarias*, Santa Cruz de Ténérife, 1848, p. 147.

2. A. MORET, *Le Nil et la civilisation égyptienne*, p. 157, et *id.*, n. 2.

niche-tabernacle, le *naos*, en bois ou en pierre dans laquelle les anciens Egyptiens conservaient les statues de leurs dieux, avait aussi ses portes scellées par un sceau d'argile. Ce sceau ne pouvait être rompu que par le pharaon ou le prêtre le représentant ; une fois le culte célébré devant la statue, la niche était refermée et le sceau d'argile à nouveau apposé par l'officiant sur les portes ¹. Ce mode de fermeture était-il également déjà usité pour les *šnot*, ou greniers à grain du pharaon servant à entreposer le produit des impôts en nature, dont le nom : *šūna*, s'est maintenu jusqu'à nos jours pour désigner le petit grenier-magasin — ainsi occasionnellement placé sous scellés — où le *fellah* d'Égypte continue à serer ses récoltes ? Selon Sethe, la *šūna* de l'époque pharaonique aurait été, moins un grenier ou un magasin, qu'un atelier pour travail forcé ¹, où l'on enchaînait les serfs et les prisonniers de guerre. Mais il est certain que ce procédé de fermeture est fort ancien dans tout l'Orient classique, où la « collection de sceaux » représente la première forme du trousseau de clés. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de l'origine du procédé berbère, il ne nous semble pas douteux qu'on doive en définitive renoncer à l'hypothèse avancée sans aucun appui solide par le Dr Verneau, des *pintaderas* canariennes jadis utilisées pour la peinture corporelle.

1. « Das Werk oder Arbeitshaus » (cf. SETHE, in « Journal Asiatique », 1932, p. 707, n. 4).



Différents types de « pintaderas ».

(Clichés du Museo Canario, Las Palmas).



1



2



3



4

Agadir guanche de la « Cueva de Valderon ».

1. Entrée de la grotte. — 2. Salle de garde (traces de feuillure ménagée pour l'encastrement de la porte). — 3-4. Chambres.